

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Yves Ferrari et consorts intitulé - Après le peuple, le Grand Conseil... le Conseil d'Etat aura-t-il enfin une politique énergétique en faveur des renouvelables ?

La commission s'est réunie le lundi 3 mai 2010 au Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) à Lausanne. Elle était composée de Mmes Fabienne Freymond Cantone, Christa Calpini, Isabelle Chevalley et de MM. Yves Ferrari, Grégoire Junod, Pierre-Alain Mercier, Michel Miéville, Jean-Yves Pidoux et Rémy Pache, confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro était accompagnée de MM. Henri Rollier, chef de service (SEVEN), et Norbert Tissot, ingénieur au SEVEN, que nous remercions pour les notes de séance.

Le postulat en bref

Le postulat de M. Ferrari demande au Conseil d'Etat de présenter un véritable plan d'action cohérent, à long terme, permettant de développer considérablement les énergies renouvelables – production, distribution, utilisation – afin de progressivement se passer des agents énergétiques non-renouvelables.

Le domaine connexe des économies d'énergie n'est pas directement visé par le postulat, mais est évidemment tout aussi important dans le processus de réduction de notre dépendance aux énergies non-renouvelables.

Révision de la Conception cantonale de l'énergie (COCEN) et de la loi sur l'énergie (LVLEne)

Au plan fédéral, la Confédération a publié en 2007 un rapport sur les perspectives énergétiques de la Suisse en 2035 selon 4 scénarios. La même année le Conseil fédéral a décidé de fonder sa politique énergétique sur 4 piliers désormais bien connus : l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables, le remplacement et la construction de centrales énergétiques, la politique énergétique internationale. Des deux premiers axes de cette politique, l'Office fédéral de l'énergie a publié, début 2008, deux plans d'action. Le premier concerne l'efficacité énergétique et comprend 15 mesures. Le second concerne les énergies renouvelables et comprend 7 mesures.

Au niveau du canton, Mme la conseillère d'Etat indique que le Service de l'environnement et de l'énergie du canton de Vaud (SEVEN) travaille depuis de nombreuses années au développement d'une politique énergétique cohérente au niveau cantonal. Celle-ci est traduite, non seulement, par la COCEN de 2003 et par la LVLEne de 2006, mais également dans le programme de législature qui fixe des

objectifs chiffrés de part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie et de réduction des émissions de CO2.

Le SEVEN réalise actuellement la révision de la COCEN et la LVLEne. Ces révisions peuvent s'appuyer sur deux études commanditées par le DSE et le SEVEN, à savoir un état des lieux de la politique énergétique cantonale et une étude sur les perspectives énergétiques du canton à l'horizon 2035. Le premier rapport analyse entre autre l'importance des aides allouées et leur impact énergétique. Il relève les effets déjà importants obtenus par la politique énergétique cantonale et notamment par les divers programmes de soutien mis en place. Il souligne également l'écart temporel significatif entre la mise en place d'un programme et les premiers effets des mesures.

L'étude sur les perspectives énergétiques du canton sert de base à la révision de la COCEN et permet de réactualiser et de compléter certaines fiches d'actions avec les nouvelles données disponibles, de compléter la liste des actions avec de nouvelles fiches et enfin de réviser les priorités définies dans la COCEN de 2003. Cette révision comprenant des objectifs chiffrés et priorisés sera le plan d'action vaudois, non seulement pour les énergies renouvelables mais également pour l'efficacité énergétique. D'autre part, la révision de la LVLEne permettra d'appuyer les actions préconisées.

La révision de la COCEN doit être transmise au Conseil d'Etat durant l'été. La révision de la LVLEne fera l'objet d'une consultation publique pour être soumise au Grand Conseil cet automne.

Un commissaire, membre de la Commission de l'énergie (COMEN), souligne le travail considérable qui a été fait par le SEVEN et que cette nouvelle COCEN est un document particulièrement cohérent et peut être considéré comme la réponse à ce postulat puisqu'il va même va plus loin que ce qui est demandé. Il montre où l'on va et fixe des objectifs chiffrés et concrets.

Conclusion et recommandation de la commission

Cette double révision semble répondre pleinement aux demandes du postulant. Ce dernier ne verrait donc pas d'inconvénient si, lorsque ces documents seront présentés au Grand Conseil, ils constituaient également une réponse à son postulat.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, la commission recommande au Grand Conseil par 5 voix et 4 abstentions de prendre le postulat en considération et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

St-Sulpice, le 17 août 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Rémy Pache*